

### Si vous souhaitez payer par Virement

**IBAN** : FR76 1910 6008 3803 8933 7500 036

<b>RIB</b>	<u>Code établis.</u>	<u>Code Guichet</u>	<u>N° Compte</u>	<u>Clé RIB</u>
	19106	00838	03893375000	36

**Adresse SWIFT ou BIC** : A G R I F R P P 891

#### **IMPORTANT** :

Merci de libeller votre virement au nom de votre réservation !

Si vous souhaitez payer par carte bancaire cochez cette case

Munissez-vous de votre carte bancaire, et téléphonez nous 3 à 5 jours après l'envoi de ce document. Nous procéderons au règlement par le système de « Vente à distance ».

### POUR CALCULER LE PRIX DE VOTRE SEJOUR

COMPOSITION	PRIX
ADULTE 1	
ADULTE 2	
ENFANT 1	
ENFANT 2	
ENFANT 3	
ENFANT 4	
<b>SOUS TOTAL</b>	
Assurance annulation optionnelle (2.90 % du sous total)	
Frais dossier et adhésion	
Taxes de séjour (18 ans et +)	
<b>TOTAL GENERAL</b>	

### POUR VOUS INSCRIRE A RECHASTEL

#### 1° Complétez les documents joints :

- Fiche d'inscription.
- Bulletin d'adhésion à L'association des MFV de Seyne.
- Le bordereau de souscription à l'assurance « annulation rapatriement » si vous souhaitez assurer votre séjour.

#### 2° Réglez les acomptes, taxes de séjour et les frais de dossier

- Un acompte correspondant à **30% du montant du séjour** à l'ordre de **Réchastel**, incluant l'assurance éventuelle (paiement par chèque vacances, chèques, bon d'échange ou carte bancaire).
- + **40 €** (adhésion : 15 € + frais de dossier 25 €)
- + **0.94 € de taxes de séjour par jour et par personne de 18 ans et +.**

Un courrier de confirmation de votre réservation vous sera adressé, dès réception.

#### Vous trouverez ci après :

- La fiche d'inscription
- Le bulletin d'adhésion à l'association, dont vous devez être membres pour séjourner à Réchastel.  
Un bordereau d'assurance « assurance annulation rapatriement ». Le montant correspond à 2.9 % du montant total de votre séjour (hors adhésion, frais de dossier et taxes de séjour).  
Sa souscription (facultative) vous garantit le remboursement des sommes versées (selon conditions générales de GRITCHEN).  
Sans sa souscription, aucun remboursement ne sera effectué, si vous annulez votre séjour, **quelle qu'en soit la raison.**

#### Ainsi il vous sera facturé :

- \* 30 % du séjour, pour toute annulation intervenant plus de 60 jours avant l'arrivée.
- \* La totalité du séjour, pour toute annulation intervenant moins de 30 jours avant l'arrivée.

